



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 À 19 H 30

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux citoyens de la Ville de Lorraine conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet que le budget pour l'année 2026, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 de la Ville de Lorraine seront adoptés lors de la **séance extraordinaire du mardi 9 décembre 2025, à 19 h 30** et que cette séance se tiendra au Centre culturel Laurent G. Belley, situé au 4, boulevard de Montbéliard, à Lorraine.

QUE lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Donné à Lorraine, le 1^{er} décembre 2025.

M. Paul Rathé
Greffier par intérim